



Conditions tarifaires Santani Yoga 2018-2019 :

1. Tout abonnement entamé est dû. Aucun remboursement n'est possible.
2. L'abonnement est délivré à titre personnel. Il ne peut être ni transmis à un tiers, ni revendu.
3. Tout nouvel élève Santani Yoga a le droit à un cours d'essai gratuit.
4. Lors de la souscription d'un abonnement l'élève choisit un créneau horaire qui sera définitif pendant toute la durée de l'abonnement (sauf accord de l'enseignant), ainsi une place sera toujours réservée dans le groupe choisi.
5. En souscrivant un abonnement chez Santani Yoga, l'abonné(e) prend connaissance du planning annuel des cours, ainsi que des dates de fermeture du studio.
6. L'abonnement de 10 séances (1 cours par semaine) est valable pendant 12 semaines consécutives, ainsi il autorise 2 absences pendant sa période de validité, en revanche pas de possibilité de rattrapages.
7. L'abonnement de 20 séances (1 cours par semaine) est valable pendant 24 semaines consécutives, ainsi il autorise 4 absences pendant sa période de validité, en revanche pas de possibilité de rattrapages.
8. L'abonnement de 30 séances (1 cours par semaine) est valable pendant 36 semaines consécutives, ainsi il autorise 6 absences pendant sa période de validité, en revanche pas de possibilité de rattrapages.
9. L'abonnement de 40 séances (1 cours par semaine) est valable pendant toute l'année scolaire, ainsi il autorise jusqu'aux 8 rattrapages durant cette période. Les rattrapages sont à réserver sur www.santaniyoga.fr/reservation selon les places disponibles.
10. Pour le suivi de votre abonnement et le signalement des absences, rendez-vous sur www.santaniyoga.fr/solde-cours
11. Au-delà de la date limite, votre abonnement n'est plus valable, mais peut être renouvelé.
12. En cas d'arrêt maladie votre abonnement peut être gelé pendant cette période sur présentation des justificatifs.